



REGLEMENT D'UNE RENCONTRE REGIONALE

INSCRIPTIONS

Le Club des Éleveurs de Lapins à Extrémités Colorées s'engage sur demande de l'organisateur à fournir la liste à jour des adhérents au moment opportun, afin que chacun d'eux reçoive un dossier d'inscription.

Peuvent concourir à une Rencontre Régionale tous les éleveurs des cinq races concernées, qu'ils adhèrent ou non à l'Association C.E.L.E.C.

JUGEMENT

Le jugement est effectué aux points, sur les bases du Standard Officiel de la Fédération Française de Cuniculiculture.

Le ou les membres du jury sont obligatoirement et uniquement agréés par l'Association Nationale des Juges Cunicoles et laissé(s) au libre choix de l'organisateur.

Juges définis par le club (ordre alphabétique) :

ARGAUD Raphael ; ATTAGNIANT Laurent ; BOS Christian ; BUISSON Henri ; DOPPLER Raymond ; EHRHARDT Thierry ; GAILLARD André ; GAILLARD Olivier ; GERBER Francis ; HUIN Christian ; KLEINMANN Bernard ; PODEVIN Marie-Thérèse ; PONSARD Philippe ; RUMMELIN Pascal

Si possible, regrouper les lapins à extrémités colorées dans l'exposition, sans panachage des N°

Les Champions peuvent concourir pour les G.P.E. et G.P.H.

CONDITIONS PARTICULIERES

Si la date de la Rencontre Régionale est la même que le Championnat de France du club, cette dernière sera simplement annulée.

Cette condition s'applique également pour le week-end avant.

ATTRIBUTIONS

Regroupement : CHAMOIS DE THURINGE + SALLANDER

Un minimum de 10 sujets et de 2 exposants est requis pour que la Rencontre Régionale puisse être disputée avec ces races.

Il sera attribué les titres suivants :

De 10 à 14 sujets	De 15 à 29 sujets	A partir de 30 sujets
Un champion Mâle ou Femelle	Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Champion d'Elevage	Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Vice-Champion Mâle Un Vice-Champion Femelle Un Champion d'Elevage Un Vice-Champion d'Elevage

Regroupement : PETIT RUSSE + SEPARATOR + ZIBELINE

Un minimum de 8 sujets et de 2 exposants est requis pour que la Rencontre Régionale puisse être disputée avec ces races.

Il sera attribué les titres suivants :

De 8 à 14 sujets	De 15 à 29 sujets	A partir de 30 sujets
Un Champion Mâle ou Femelle	Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Champion d'Elevage	Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Vice-Champion Mâle Un Vice-Champion Femelle Un Champion d'Elevage Un Vice-Champion d'Elevage

RECOMPENSES

Elles sont à la charge de la Société organisatrice. Une Coupe ou un Trophée est offert par titre, selon les désignations du Jury. Pour le Championnat et le Vice-Championnat d'Elevage, il est procédé à l'addition des points de la carte de jugement des 4 meilleures cages de chaque exposant. En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte du 5^{ème}. S'il y a encore égalité, le résultat du 6^{ème} sujet sera sollicité. Si l'égalité persiste, le départage se fera en prenant en compte le plus grand nombre de 96, 95.5 etc.... ou GPE, GPH. Si un exposant n'a pas de 5^{ème} ou 6^{ème} sujet(s), son concurrent sera déclaré vainqueur.

RESULTATS

Les résultats seront publiés sur le site internet du CELEC et dans le bulletin. Ils seront transmis au Président par le Délégué Régional dans les meilleurs délais après le concours. Les organisateurs enverront un catalogue et un palmarès au président du CELEC.

PUBLICITE

Pour se faire connaître, le CELEC fournira une page publicitaire que les organisateurs inséreront gratuitement dans le catalogue.